

PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 31 mai 2017, à 20.00 heures, à la salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

Présents : Au total 38 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 4 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, ainsi que Mme Christine Carrel, employée de l'administration, Mme Margrit Käch du Murtenbieter et Mme Carine Meier du Freiburger Nachrichten.

Présidence : M. Eddy Werndli, Syndic.

Procès-verbal : Hervé Mory, secrétaire.

Excusés : Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés : Pascal Kuchen, Andrea Niggli, Robert Brönnimann et Félix Mülhauser.

Scrutateurs : Sont nommés scrutateurs : Otto Hediger et Kurt Liniger

M. **Eddy Werndli**, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 19 du 12 mai 2017, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué 15 jours avant l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

En préambule, le Syndic présente le nouveau Conseiller communal élu le 21 mai 2017 en remplacement de M. Rudolf von Känel. Il s'agit de M. Nicola Ostini Della Vedova. Ce dernier est applaudi par l'assemblée.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissement
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. Statuts de l'Association pour la protection de la population de la région de Morat, modification, approbation
4. Convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (LAC), approbation
5. STEP Seeland Sud, crédit complémentaire, approbation
6. Crédit d'étude Ancienne Poste 3 - Auberge, crédit complémentaire, approbation
7. Règlement de police, approbation
8. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2016

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

Résultat : approbation à l'unanimité.

2. Comptes

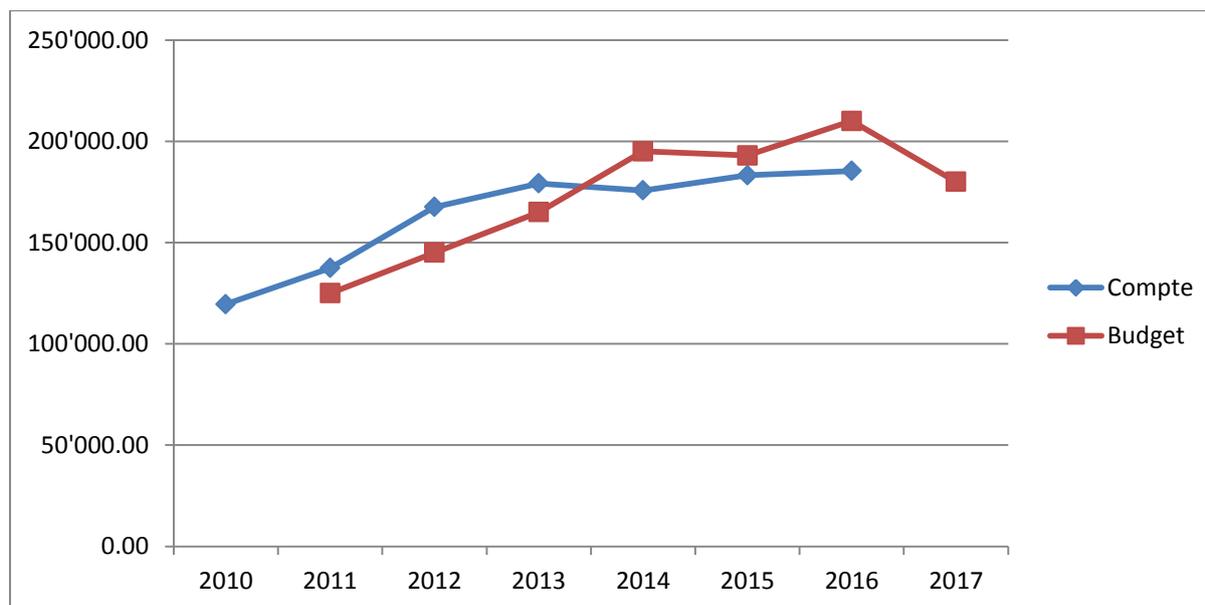
2.1 Fonctionnement

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation des comptes.

Les principales explications figurent dans le bulletin d'information.

M. Rentsch ne va dès lors pas entrer dans les détails, il va se concentrer sur les principales différences dans chaque chapitre. Les chiffres de sa présentation sont indiqués en milliers de francs et sont présentés sous forme de graphique. Ces tableaux sont très explicites. L'essentiel de son commentaire relatif à chaque chapitre est mentionné dans le bulletin d'information envoyé en parallèle à la convocation à l'assemblée communale. Dans son commentaire, il fait une parenthèse en expliquant comment fonctionne le principe des imputations internes.

Voici le tableau des intérêts des dettes

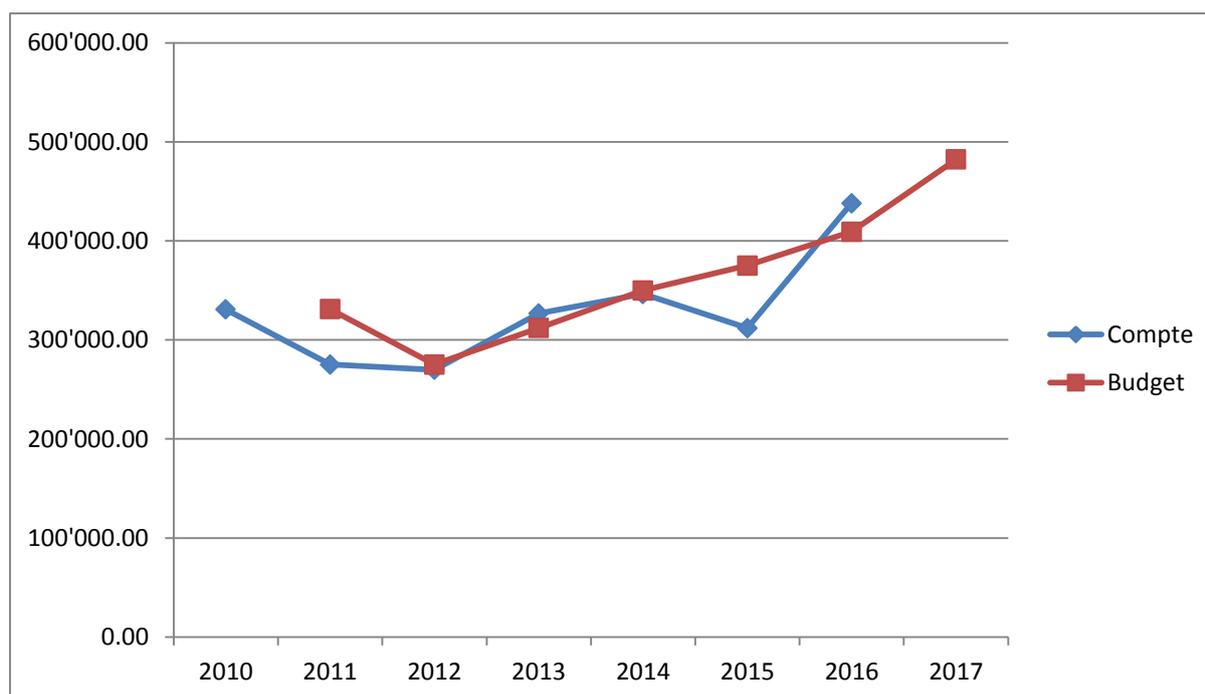


Intérêts des dettes

Charge: 185'375

Revenu: 0

Voici le tableau des amortissements obligatoires



Amortissements obligatoire

Charges : 437'918.00 Revenu : 0

Grâce au bon résultat, nous avons pu effectuer des amortissements supplémentaires pour CHF 182'. A cet effet, nous avons veillé à amortir des investissements avec des taux d'amortissement élevés (c.à.d. 10 – 15%). Cela va avoir une influence pour l'année 2017.

Entretien des bâtiments

Pour l'entretien des bâtiments publics, nous avons budgété des dépenses pour CHF 32'. En fait, l'entretien se situe à CHF 78'.

Dans le secteur des places de parc à Fin du Mossard, il était prévu dans l'étude du projet l'installation de deux stations de recharge pour voitures électriques. L'entreprise Wielandbus AG nous a demandé en 2016 si la commune avait un intérêt à réaliser ensemble deux stations de recharge et d'y participer financièrement. Nous avons donc saisi cette occasion. Une station est prévue pour tout public et l'autre est pour Wielandbus AG. Des coûts ont ainsi pu être économisés. La station coûte CHF 9' et les frais d'entretien annuels sont de l'ordre de CHF 0.5.

Dans le cadre de la transformation de l'immeuble Rte Principale 52, il a eu des coûts que nous n'avions pas prévus. Pour le centre médical, il a fallu aménager dans chaque pièce une amenée d'eau avec un lavabo et les sols devaient répondre aux normes d'hygiène des hôpitaux. Nous avons donc eu des coûts supplémentaires pour CHF 24'.

De même, nous avons été trop optimistes avec les recettes des loyers lors de l'établissement du budget 2016. Le contrat de location avec le centre médical n'a pu être conclu qu'à partir du 01.01.2016 et non pas comme prévu en mars 2016.

De plus, les loyers des locaux scolaires ont aussi baissé de CHF 16' suite aux nouvelles conditions de locations qui ont été adaptées.

Résultat annuel

Le Conseil communal est vraiment fier d'avoir pu redresser les finances. Cela a été possible seulement grâce à une planification des ressources, à un contrôle strict des dépenses et aux mesures d'économie. Le résultat 2016 présente un bénéfice de CHF 283'698.95.

Cash flow

Le cash flow s'élève à CHF 1'035'152.00.

Questions ?

M. Roland Chervet fait remarquer que le calcul présenté est faux. Les totaux ne correspondent pas. Après un petit calcul, Alfred Rentsch démontre que le calcul est correct. Roland Chervet s'excuse, il avait alors mal interprété.

Bilan 2016

Alfred Rentsch présente la structure du bilan sous forme de tableau avec les pourcentages de chaque secteur. L'état des liquidités au 31.12.2016 est excellent. De plus, il y a eu une réduction des emprunts de CHF 189'.

Réserves 2016

Les tableaux des réserves se résument ainsi :

	Etat 31.12.2015	Augmentation	Réduction	Etat 31.12.2016
Réserves obligatoires				
Protection civile	601'350.00			601'350.00
Police du feu	71'568.10	43'961.14		115'529.24
Eau potable	217'117.71	33'606.52		250'724.23
Eau usée	245'267.37	18'069.55		263'336.92
Déchets	124'799.05	22'434.23		147'233.28
Total	1'260'102.23	118'071.44		1'378'173.67

Autres réserves				
Chemins AF	159'455.75	3'000.00		162'455.75
Drainages	10'000.00			10'000.00
Imprévus	62'000.00			62'000.00
Fonds "Jenzer"	1'300.00			1'300.00
Forêts	20'571.65			20'571.65
Fonds d'Ecole	0.00	2'903.85		2'903.85
Leg Hofmann, Meier, Wuillemin	0.00	7'935.15		7'935.15
Total	253'327.40	13'839.00		267'166.40

Question ? Il n'y pas de question, on passe à la suite.

2.2 Investissement

Chaque investissement est présenté séparément en détail sous forme de tableau de la même forme que ce qui figure dans le libretto. Ils peuvent se résumer ainsi.

Chapitre	Comptes 2016		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Pompiers Regio Due	40'054.30	0.00	26'260.00	0.00
Tondeuse	31'810.00	0.00	30'000.00	0.00
Hôpital, participation	112'338.25	0.00	0.00	0.00
Eclairage public, assainissement II	53'757.00	0.00	54'000.00	0.00
Ch. Château eau potable	15'791.20	0.00	45'000.00	0.00
Rte Principale, eau potable	17'810.75	0.00	160'000.00	0.00
Taxes de raccordement eau potable	0.00	23'029.20	15'000.00	0.00
Subvention eau potable FdM	0.00	34'099.45	0.00	0.00
STEP Région de Morat	29'405.30	0.00	50'613.00	0.00
Assainissement selon GEP 1ère priorité	146'463.50	0.00	252'000.00	0.00
Taxes de raccordement eau usée	0.00	91'090.85	0.00	60'000.00
Révision du PAL	46'796.30	0.00	0.00	0.00
Achat bâtiment Rte Principale 52	17'966.04	0.00	0.00	0.00
Place de sport, nouveaux vestiaires	300'000.00	0.00	300'000.00	0.00
Ancienne Poste 3, crédit d'étude	50'000.00			
Total	862'192.64	148'219.50	967'873.00	75'000.00
Investissements nets		713'973.14		892'873.00

Alfred Rentsch clôt ainsi son rapport en remerciement ses collègues du Conseil communal et le caissier pour leur collaboration, la commission financière, pour son travail et ses remarques, et les citoyen(ne)s pour la confiance témoignée.

Questions ? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

La parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Ce rapport est lu en allemand par **M. Roland Bollin**. Il est projeté en même temps dans les deux langues. Le rapport de révision est basé sur la lettre de l'organe de révision Treuhand + Immorat AG du 12 avril 2017. Les exigences légales du canton ont été respectées. La commission financière relève le résultat positif de l'exercice 2016 qui boucle avec un bénéfice de CHF 283'698.95 avec un total au bilan de CHF 13'418'871.93. Des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 182'000.00 ont pu être faits. Pour ce qui est des ordures ménagères, la commission préconise d'examiner le montant de la taxe de base pour les années à venir vu les réserves qui sont constituées chaque année.

En ce qui concerne la demande de crédit supplémentaire pour l'étude de l'Ancienne Poste 3 – Auberge communale (ordre du jour n° 6), la commission financière a des avis

divergents et de ce fait, ne se prononce pas. La commission financière sur la base de la recommandation de l'organe de révision propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2016.

Il n'y a pas de question, l'on passe aux votes.

2.4 Approbation

Comptes de fonctionnement 2016: L'assemblée approuve sans avis contraire les comptes de fonctionnements 2016 qui bouclent avec un bénéfice de CHF 283'698.95.

Comptes des investissements 2016: l'assemblée approuve sans avis contraire les comptes des investissements 2016 qui bouclent avec un investissement net de CHF 713'973.14.

Le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. On passe au point suivant.

3. Statuts de l'Association pour la protection de la population de la région de Morat, modification, approbation

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation de cet objet.

Il s'agit de l'entrée dans l'association des communes de Gurmels, Cressier, Kleinbödingen et Ulmiz. Les conditions d'adhésion ont été définies ainsi :

La fortune de l'Association de CHF 118'000.00 a été réduite de CHF 68'000.00 à CHF 50'000.00. Les CHF 68'000.00 seront remboursés entre les communes actuelles. En relation avec la fortune restante de CHF 50'000.00, les 4 nouvelles communes devront s'acquitter de leur part de rachat.

Chaque commune devra se prononcer sur cette extension de l'Association.

En même temps, l'Association va changer de nom en Association pour la Protection de la Population de la Région de Morat PPRM.

Afin de décider d'une manière définitive cette fusion, chaque commune membre doit se prononcer sur cette fusion et sur les nouveaux statuts.

Le Conseil communal recommande d'approuver ces modifications des statuts.

Question ? Il n'y a pas de question, l'on passe au vote.

Résultat du vote: L'assemblée accepte sans aucun avis contraire les statuts de l'Association pour la protection de la population de la région de Morat.

4. Convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (LAC).

La parole est donnée à **Mme Myriam Danthe** pour la présentation.

La convention doit être révisée pour les raisons suivantes:

- Fusion des communes
- Adaptation à la nouvelle loi scolaire
- Ajout d'un siège (membre) au sein de la commission de surveillance
- Fixation des modalités de paiement (semestriellement)
- En cas de fusion, la convention est reprise de fait par la nouvelle commune
- Adaptation rédactionnelle

Lors de sa dernière séance la commission de surveillance a approuvé à l'unanimité cette nouvelle convention.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale approuver la nouvelle convention.

Question ? Il n'y a pas de question, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée accepte avec une large majorité et aucun avis contraire la convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité (LAC).

5. STEP Seeland Sud, crédit complémentaire

La parole est donnée à **Thierry Mauron** pour la présentation.

Le projet d'agrandissement de la station d'épuration regroupant les associations de Morat et de Chiètres sur le site de Montilier avance bien. Afin de réaliser ce projet complexe, le bureau d'ingénieur Hunziker Betatech a réalisé un avant-projet de base et le mandat de gestion entière du projet a été attribué au bureau Holinger AG à Berne. (Holinger gère également notre réseau d'eau usée). Lors des 18 derniers mois, la charge de travail de ces 2 bureaux a été conséquente afin d'élaborer un projet judicieux pour notre région. Dans le plan financier, les honoraires d'ingénieurs ont été répartis de manière assez égale sur la durée des travaux. Ce choix ne s'est pas révélé optimal car la charge de travail de préparation de la nouvelle station d'épuration demande plus de travail les deux premières années. Par ce fait, afin de pouvoir payer les frais liés à l'avancement des travaux Le comité de la STEP Seeland Süd est obligé de demander un investissement supplémentaire. Pour Courgevoux, le montant s'élève à 15'000.00.

Financement:

Investissement:	Fr. 15'000.00
Emprunt intérêts: 1.0%	Fr. 150.00
Amortissement: 15%	Fr. 2'250.00
Total charge annuelle:	Fr. 2'400.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver le crédit d'investissement de CHF 15'000.00.

Question ? Il n'y a pas de question, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée décide à une grande majorité, sans avis contraire, ce crédit de CHF 15'000.00.

6. Crédit d'étude Ancienne Poste 3 - Auberge, crédit complémentaire

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation.

Il rappelle la situation de départ et l'évolution du dossier de la manière suivante :

- Assemblée communale du 09.12.2015. Approbation du crédit d'étude de CHF 50'000.
- 2016 et 2017 plusieurs séances de la commission de planification pour l'Ancienne Poste 3 et avec des architectes.
- Détermination des besoins et premier projet du cahier des charges.
- Définition pour la crèche.
- Définition des logements pour les aînés.
- Définition de l'aspect technique pour l'énergie pour une nouvelle construction-Dans le plan de l'énergie ce projet sera défini comme projet phare.

- Première ébauche pour définir les soumissions pour le déroulement d'un concours.

Nos réflexions nous mènent dans la direction d'avoir un centre du village attractif. D'une part, il y a le projet de la crèche au rez-de-chaussée qui est prévu.

D'autre part, nous aimerions aménager 12 logements pour les aînés. Cela signifie des logements de 2 à 3 pièces, bien équipés et qui devront être accessibles en chaise roulante. Juste à côté, le Denner offre la possibilité de faire des achats et en quelques pas on pourra atteindre le centre médical. Dans ce contexte, l'idée suivante est apparue que les résidents pourront aussi aller se nourrir à l'Auberge. Sur la base de ces réflexions il a été clair pour nous que l'Auberge devrait alors aussi être assainie, afin de permettre un accès entre l'Ancienne Poste 3 et l'Auberge et à aussi à l'intérieur de cette dernière en chaises roulantes. L'architecte conseil nous a clairement montré que même une mini étude de variantes dépasserait alors le crédit cadre octroyé de CHF 50'.

- Variante 1
Nouvelle construction Ancienne Poste 3 comme projet unique
- Variante 2
Nouvelle construction Ancienne Poste 3 et assainissement / rénovation Auberge communale
- Variante 3
- Nouvelle construction Ancienne Poste 3 et nouvelle construction Auberge communale

Lors de la construction ou de la rénovation de deux bâtiments appartenant à la commune des synergies peuvent être appliquées, comme garage souterrain pour les deux immeubles, les installations techniques ne sont installées qu'une fois et vont servir aux deux bâtiments, les techniques de construction peuvent être optimisées pour les deux bâtiments, en particulier dans le domaine de l'énergie. Dans le cadre d'une rénovation ou d'une nouvelle construction, il peut être planifié la construction de logements supplémentaires au dernier étage. L'Auberge sera plus lumineuse et adaptée aux chaises roulantes. Dans tous les cas une salle communale sera à disposition.

Naturellement, le Conseil communal vous présentera les différentes variantes, afin que vous puissiez vous faire une idée claire des différents projets possibles, ainsi que sur les avantages et inconvénients de chacun.

Avec 12 logements supplémentaires plus x logements à l'Auberge, des loyers et des impôts supplémentaires seront générés. C'est pourquoi, le Conseil communal est convaincu qu'il faut saisir cette chance et qu'il faut faire entreprendre une étude globale avec variantes. Ceci, afin d'avoir la possibilité de pouvoir présenter à tous la meilleure variante technique et finançable.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter le crédit complémentaire de CHF 70'000.00 qui sera finalement intégré dans les coûts du projet définitif et fera partie pour les amortissements et intérêts du projet en soi.

Question ? Il n'y a pas de question, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée décide à une grande majorité, un avis contraire, ce crédit de CHF 70'000.00.

7. Règlement de police, approbation

Le Syndic présente cet objet. Elle peut se résumer ainsi :

Le règlement fixe les prescriptions de police administrative de la compétence originaires de la commune, ainsi que les dispositions prises en application de la législation cantonale régissant le domaine public, la détention des chiens, les routes et la circulation routière. Par disposition de police administrative, l'on entend les dispositions du présent règlement réglant l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la santé, la salubrité et la moralité publics.

Utilisation des biens du domaine public :

- L'autorité communale de police délivre les autorisations et les concessions. Elle en fixe les charges destinées à prévenir les atteintes à l'intérêt général.
- Il est interdit de porter atteinte (endommager, détruire, salir) aux biens du domaine public. Les dommages causés seront réparés par les soins de l'administration communale et les frais de réparation ou de remplacement seront mis à la charge des contrevenants.
- Il est interdit de déposer ou d'entreposer sur le domaine public des machines agricoles, ainsi que des engins mécanique ou des accessoires d'engins hors d'usage ou à l'état d'épave.

Sont soumis à autorisations les usages et à concessions les usages suivants:

- L'installation de caravanes, de commerces, de mobile-homes ou d'autres installations (tentes)
- Le stationnement de véhicules
- L'installation de chantiers, d'échafaudages et l'ouverture de fouilles
- Les manifestations publiques et les cortèges
- La récolte de signatures lorsque des stands y sont installés
- L'exploitation d'entreprise de taxis utilisant le domaine public pour le stationnement
- La pose de panneaux-réclames
- L'aménagement d'une terrasse d'établissement public

Tranquillité publique. Il est en particulier interdit :

- De faire du bruit sans nécessité sur le domaine public de 22.00 à 06.00 h
- De faire usage de tondeuses à gazon ou d'autres machines à moteur:
- Du lundi au vendredi de 12.00 à 13.00 et de 20.00 à 07.00 h.
- Le samedi de 11.30 à 13.30 et de 18.00 à 08.00 h.
- Les dimanches et les jours fériés

Sécurité et salubrité publiques. Il est en particulier interdit:

- De tirer, sans autorisation de l'autorité communale, des engins pyrotechniques dont la mise à feu est soumise à autorisation par la législation fédérale
- De tirer des coups de feu sans autorisation de la police cantonale
- De faire du feu sur le domaine public
- De faire survoler le domaine public par des drones de moins de trente kilogrammes
- De diffuser des fumées ou des odeurs incommodes autrui

Question ?

M. Roland Tinguely demande si la commune possède le personnel avec les compétences requises pour faire appliquer ce règlement.

Le Syndic répond que le CC examine les cas annoncés et il peut aussi mandater si nécessaire de tierces personnes. Le Syndic est aussi le responsable de la police communale.

Mme Zita Köberle demande pourquoi une limitation de poids pour les drones ?

Le Syndic répond qu'au-delà de 30 Kg la question des drones est régie par la loi fédérale.

Résultat du vote : L'assemblée approuve à une grande majorité, 3 avis contraires, ce règlement de police.

8. Divers

M. Michel Wullemin présente à l'assemblée différentes photos de la réalisation des nouveaux vestiaires en Froideville. Le budget pour la commune sera tenu. Il tient à relever que c'est grâce aussi à beaucoup de bénévolat que ce but a pu être atteint. Il félicite les équipes chargées de la direction et de la surveillance des travaux. Il félicite aussi le FC pour son engagement et sa participation financière. Il remercie aussi les deux secrétaires de l'administration communale pour l'élaboration de cette présentation et des photos. L'inauguration des installations est fixée au 24 juin 2017. Tout le monde est cordialement invité.

M. Thierry Mauron, en complément à l'information donnée par M. Wullemin donne des explications sur l'installation de cellules photovoltaïques qui ont été posées sur le toit de la buvette. **M. Roland Tinguely** demande si la surface installée suffit et s'il est possible de faire des extensions par la suite ? **Thierry Mauron** répond que le calcul a démontré que la surface suffisait. Des extensions sont possibles, le système en place est adaptable. Le **Syndic** précise que le FC participe financièrement à raison de CHF 150'000 à 175'000.00.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

Mme Margrit Fontana fait remarquer qu'il y a des camions et des bus empruntent le tronçon de la route de Faoug qui est interdit aux poids lourds. Elle remarque aussi que les bords de la route ne sont pas fauchés.

Plus personne ne demandant la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 21.55 h. en invitant les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic : le secrétaire :

Eddy Werndli

Hervé Mory

